

Figures et métamorphoses du fait militaire dans la ville contemporaine :

L'exemple lyonnais

Par Sylvain Petit et Franck Scherrer

Les fonctions de défense et leur matérialisation dans la forme urbaine sont aussi anciennes que la ville elle-même. Cette permanence plus que millénaire s'est faite beaucoup moins visible aujourd'hui, même si dans beaucoup de régions du monde on continue d'ériger des murs en pleine ville, à établir des check points, à manier le bulldozer, voire à remplacer la monumentalité des forteresses par l'épandage sournois des mines anti-personnelles.

Les villes européennes sont parfois encore soumises aux faits de guerre, mais la paix durable qui règne en Europe occidentale depuis cinquante ans, comme l'évolution radicale des méthodes de guerre font que les villes ont perdu la présence évidente, immédiate et monumentale que représentaient les équipements militaires urbains. Pourtant, l'emprise, le coût (il a fallu à Lyon des siècles d'annuités budgétaires pour construire ses fortifications !), les contraintes non aedificandi dans un tissu urbain aussi dense que celui de la ville européenne historique, ont fait dans le passé du fait militaire une donnée importante de l'urbanisme et du développement urbain.

Nous proposerons ici, non pas une histoire des installations, bâtiments, fortifications qui ont marqué l'histoire de la ville, mais de montrer comment lire les traces de cet urbanisme militaire dans la forme et les fonctions de la ville contemporaine. Nous privilégierons deux aspects primordiaux, indispensables pour comprendre l'influence directe ou indirecte de cette composante militaire et de défense dans l'organisation de la ville d'aujourd'hui. Le premier porte sur les traces laissées dans la forme urbaine : influence sur le tracé des rues (trame viaire), sur la forme des espaces bâtis et non bâtis, le parcellaire, et d'une manière générale l'organisation urbaine matérielle faite de tracés, contours, repères, barrières, etc... Cette trame laissée par l'histoire est importante à prendre en compte aujourd'hui lorsque l'on veut comprendre la logique de composition d'un lieu dans la ville, notamment si on a le projet de le réaménager sans en effacer toute l'histoire.

Le second tient aux cycles d'occupation, de transformation et de réemploi fonctionnels des installations militaires au fil des siècles dans la ville. A l'heure où l'on ne parle plus que de la question de la reconversion des grandes friches urbaines, notamment militaires, et du renouvellement urbain, c'est à dire de la reconstruction de la ville sur elle même, il nous a paru particulièrement intéressant de montrer que cette question a traversé l'histoire de la ville depuis deux siècles, et comment elle a été traitée.

L'influence directe sur la forme urbaine : percées et barrières

Il existe de nombreuses villes historiques dont la conception, le dessin, la forme toute entière est soumise à la seule fonction de défense. Que l'on pense aux « villes nouvelles » organisées selon le plan quadrillé du camp militaire et fortement enserrées dans leurs fortifications aux frontières du pays, de Brouage à Neu-Brisach. D'autres, plus nombreuses encore, ont vu tout ou

partie de leur plan et de leur tissu urbain complètement modelé par les nécessités de la protection du territoire, du casernement ou de l'arsenal.

A Lyon, cette influence directe sur l'organisation morphologique de la ville au cours des siècles est beaucoup plus subtile et lacunaire. Dans l'histoire lyonnaise, la fonction militaire, ou plus largement de défense a peut-être davantage pesé sur le budget de la ville que sur sa forme.

Il faut néanmoins commencer par un épisode court et brutal, presque incident, qui pourtant a eu une conséquence directe fondamentale : l'occupation en 1562-1563 de Lyon par les troupes réformées menées par le Baron des Adrets. L'édilité protestante accélère ou crée de toute pièce une série de transformations urbaines pour des raisons stratégiques : la création d'une place d'armes sur le pré de Bellecour, prélude à la place royale, le percement de la rue Saint-Dominique (Emile Zola) sur le terrain des frères dominicains pour relier cette place au grand axe de la rue Mercière, et celui des murailles épiscopales de Saint-Jean et le tracé du chemin neuf pour acheminer l'artillerie sur les hauteurs de Fourvière, sont des faits localisés mais particulièrement importants pour la ville contemporaine.

Le second facteur d'influence directe, presque universel dans l'ensemble des villes européennes, est l'effet de barrière provoqué par le tracé des fortifications entourant la ville et la séparant de ses faubourgs historiques. Le rôle de ces murailles dépassait d'ailleurs largement la seule dimension porliocétique. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, c'est dans l'enceinte des fortifications que l'on percevait l'octroi, la principale ressource fiscale des villes, tandis que ce même périmètre déterminait, entre autres, les droits et privilèges des guildes et corporations artisanes et marchandes.

En ce qui concerne la forme des villes, la permanence de ces enceintes a joué un rôle majeur comme obstacle à la propagation du tissu urbain le long des voies de communication et dans leur interstice. Même si cette barrière est établie à l'origine au large du noyau urbain, le développement de la ville vient buter sur la muraille, tandis que l'extérieur reste, aussi longtemps que la fortification est en activité, faiblement urbanisé, sauf le long des routes sous forme de faubourg en ruban. Lorsque l'urbanisation, notamment au XIX^e siècle, franchit la barrière, des différences s'observent néanmoins dans la densité inégale du tissu urbain, ou dans la discontinuité de la trame des rues de part et d'autre, ainsi que dans ses principes d'organisation.

Il est curieux de noter que Lyon échappe largement à ces effets de barrière si communs à beaucoup de villes historiques. A ceci plusieurs raisons : les fossés de la Lanterne, principale fortification médiévale ont disparu depuis trop longtemps pour que son empreinte directe sur le tissu urbain soit encore facilement lisible (son influence indirecte, en revanche, sera traitée plus loin). L'effet de barrière des fortifications de la presqu'île (à l'exception des remparts d'Ainay) est inséparable de celui, bien plus essentiel dans la forme urbaine, des deux cours d'eau qu'elles longeaient. Quant aux murailles des hauteurs de Fourvière et Saint-Just, elles n'ont jamais été rejointes par une urbanisation dense.

Il reste trois cas de figure. Le déclassement des Remparts d'Ainay est contemporain de l'extension extra-muros de la presqu'île, et de l'urbanisation du quartier Perrache sous l'Empire et la Restauration. L'effet « barrière » n'a donc pas eu le temps de jouer. Contrairement à ce que l'on raconte, la rue des Remparts d'Ainay n'a pas été tracée à l'emplacement exact desdits remparts, puisqu'elle est rectiligne et que la fortification bastionnée était en ligne brisée. Seule peut-être la petite rue de Fleurieu qui, en biais, désobéit à l'orientation de la trame des rues,

correspond à un chemin de ronde et conserve sur son flanc nord une hypothétique partie de ces remparts.

L'enceinte de la Croix-Rousse offre un cas de figure différent. Elle est bien antérieure à l'urbanisation de cette partie de la ville, mais l'organisation spatiale de part et d'autre, jusqu'au XIX^e siècle est de type « faubourg », comme en témoigne le linéaire bâti et le parcellaire laniéré tant de la montée de la Grand Côte intra muros que de la Grande Rue de la Croix-Rousse extra muros. Les pentes de la Croix-Rousse se lotissent rapidement à partir de 1825, et se densifient à proximité de l'enceinte, mais trop peu de temps avant le déclassement de celle-ci et sa transformation en boulevard sous le Second Empire pour que la « compression des tissus » se fasse intra muros. Néanmoins, la trace indirecte qu'elle a laissée est très spectaculaire, comme nous le verrons plus loin.

Le cas de l'enceinte des forts sur la rive gauche construite à partir de 1832 est peut-être le plus démonstratif, bien que là aussi, la fortification soit contemporaine de l'urbanisation. On constate ainsi qu'il existe de fortes discontinuités dans la trame viaire de part et d'autre de cette enceinte, beaucoup de rues ne se prolongeant pas, à l'exception des grands axes, par delà les murs. On trouve aussi des tracés de rue qui « désobéissent » très nettement à l'orientation générale orthogonale de la rive gauche, et qui sont d'anciens chemins de liaison ou de ronde entre forts (Rue Raoul Servant, par exemple).

On constate également que la trame orthogonale des lotissements intra muros, qu'il s'agisse des Brotteaux ou des différents quartiers qui entourent la Part-Dieu, laissent la place à un tissu beaucoup plus désorganisé, manifestement issu d'une trame rurale, juste au delà du tracé. Plus loin on retrouve de nouvelles trames orthogonales de lotissements, à l'origine séparés de la ville, comme ceux de Monplaisir ou Montchat. Il s'agit là très probablement d'un effet de la zone non aedificandi à l'extérieur de l'enceinte. L'urbanisation a en quelque sorte joué à « saute-mouton » avec l'enceinte, avant de combler par la suite les « trous » dans la continuité urbaine.

Néanmoins, cet effet est autant - sinon plus - produit par la présence de la voie ferrée en remblai qui s'est surimposée à la ligne fortifiée, qui n'était d'ailleurs constituée que d'une butte en herbe et d'un fossé en eau.

Les influences indirectes : emprises, espaces libres et espaces publics

Les influences indirectes sont à la fois plus nombreuses et plus subtiles, dans la mesure où le dispositif lié à la défense a pu disparaître depuis très longtemps, et ne plus jouer ainsi qu'un rôle de « début de chaîne » d'une succession de transformations urbaines. Le cas de l'enceinte des Terreaux et des Fossés de la Lanterne, la plus vieille protection que Lyon ait connue dans la presqu'île, en est un bon exemple. Ainsi, le parcellaire et l'occupation bâtie de la montée de la Grand-Côte sont aujourd'hui encore typiques d'une organisation de rue de faubourg extra muros, alors que cette enceinte a disparu en 1554. Cette enceinte comprenait par ailleurs un grand glacis qui servait notamment de terrain d'exercice pour les compagnies d'archers et d'arbalétriers, puis de coulevriniers et d'arquebusiers de la milice communale. Sa désaffectation ainsi que la démolition de l'enceinte a permis à la ville de dégager une grande emprise libre et publique, sur laquelle le Consulat a établi une grande place et un Hôtel de Ville grandiose, ainsi que des jardins qui lui étaient rattachés, où Soufflot construisit en 1756 le Grand Théâtre, ancêtre de l'opéra actuel. Ainsi ce grand ensemble édilitaire, qui porte haut l'image patrimoniale de la ville d'aujourd'hui, tire son origine d'une lointaine servitude militaire.

Un autre exemple particulièrement frappant est celui de l'enceinte de la Croix-Rousse construite de 1526 à 1620, démolie à partir de 1855 pour laisser place à un boulevard destiné à célébrer le second Empire. Tout d'abord, cette appellation de boulevard correspond bien à la fonction antérieure, puisque son étymologie est militaire. La géométrie de la voie, beaucoup plus large que la trame environnante des rues croix-roussiennes, mais aussi le fait que le boulevard ne débouche ...sur rien (en fait sur l'extrémité non démolie que constitue le fort Saint-Laurent), est un héritage direct de l'emprise de la fortification. Mais le plus extraordinaire est la façon dont le tissu des espaces qui se sont bâtis au XIX^e siècle sur la zone non aedificandi extérieure de cette fortification à peu près désaffectée, a gardé la forme des bastions triangulaires qui la flanquaient, un peu comme un moulage à la cire fondue ! Ainsi, du triangle rue Boussange/rue d'Austerlitz, à celui qu'enserme la montée de Serin à l'ouest, en passant par la place des Tapis, la place Tabareau, le passage Cuzin...toute la partie nord du boulevard est ainsi ponctuée de petites places ou d'ilôts bâtis aux formes originales et uniques dans le tissu urbain croix-roussien.

Ce phénomène de transformation de l'emprise des fortifications ou des fossés qui relient les forts en boulevard va se retrouver à plusieurs reprises dans l'histoire récente de la ville. Ainsi, la ligne des forts de 1830 sur la rive gauche du Rhône est-elle déclassée par une loi de 1884, et à partir de 1886, donne naissance à la « rocade » constituée par les boulevards du Nord (puis des Belges), des Brotteaux, Vivier Merle et des Tchécoslovaques.

Cette enceinte n'est pas la dernière, puisque les pouvoirs publics, à une époque bien tardive, dote cette fois toute l'agglomération d'un nouveau dispositif de défense. Celui-ci est constitué d'une ceinture de forts détachés tout autour de la ville, de Vancia au Mont-Verdun, en passant par Bron, Corbas, Feyzin, Francheville.. Il comprend également, ce qui paraît plus anachronique, une nouvelle enceinte de sûreté, édifiée entre 1883 et 1887, constituée d'un mur crénelé précédé d'un fossé, comportant huit bastions ainsi que des passages fortifiés pour protéger les routes nationales et les voies de chemin de fer. Cette enceinte ne sera construite que rive gauche du Rhône, le projet de la « boucler » à l'ouest n'ayant pas abouti.

Cette enceinte quelque peu anachronique ne survécut pas assez longtemps pour marquer de son empreinte le tissu urbain de la banlieue Est. Son emprise se retrouve en revanche dans celle du boulevard Laurent Bonneval.

Avec la transformation de l'emprise des forts, nous abordons un sujet qui ne touche pas seulement à la transformation de la forme urbaine, mais aussi à la mutation des fonctions urbaines et à leur localisation dans l'espace de la ville. Là aussi, on peut distinguer les logiques de déplacement des fonctions militaires dans cet espace, en fonction de critères successifs de localisation « stratégique », de celles de reconversion des forts et des casernes, qui jouent un rôle important dans le développement urbain.

Fonctions militaires, continuité et mutation.

Sans doute faut-il rappeler que la fonction militaire est étroitement associée au(x) pouvoir(s). Ainsi, si l'usage de la violence légitime, comme l'a défini le sociologue allemand Max Weber, a

été confisqué par l'Etat central à la Révolution, on peut dire que celui-ci est beaucoup plus partagé sous l'Ancien Régime entre le Roi et, pour le cas qui nous intéresse, le pouvoir urbain, le Consulat. Ainsi, la ville de Lyon dispose-t-elle, jusqu'à son abolition dans la nuit du 4 août 1789¹, du privilège accordé par le Roi d'assurer sa garde. La présence militaire dans la ville est donc susceptible d'être double, présence militaire royale à travers des hommes ou des implantations (arsenal, poudrerie, casernements...) du Roi manifestant la présence du pouvoir royal dans et sur la ville, présence d'hommes ou d'implantations consulaires manifestant celui du Consulat (*i.e.* de la bourgeoisie dominante) à travers sa prise en charge de la défense de la ville. Il faut en effet bien parler ici de pouvoir sur la ville à travers la prise en charge par les institutions publiques (l'Etat du Roi puis de la République, de l'Empire, *etc.* au gré des régimes) de la fonction de défense de la ville dans la mesure où la présence militaire en ville est le plus souvent autant tournée vers les agitateurs de l'intérieur que vers un envahisseur de l'extérieur.

La ville est à la fois le lieu de l'accumulation de richesses qui fait la convoitise des ennemis et celui de la concentration d'une population laborieuse prompte à l'agitation ou à la révolte contre les pouvoirs en place, qu'il s'agisse du Roi, du Consulat, de l'Eglise ou ... de la République (faut-il rappeler aux lyonnais 1793 ou 1834 ?). La présence militaire en ville doit donc répondre à des exigences contradictoires : Faut-il défendre la ville ou se défendre de la ville ?

Ces exigences constituent des contraintes fortes pour nombre d'établissements militaires (arsenal, poudrerie ou casernement) qui plaident pour des implantations périphériques dans des lieux bien défendus dont l'aboutissement nous paraît être représenté par le type du fort « Général de Fleury » développé à partir de 1832 : rassemblement dans un même site fortifié périphérique de l'arsenal et du casernement. A la même époque, la caserne de La Part Dieu (à partir de 1844) voulue par le célèbre Maréchal de Castellane comme le plus grand quartier de cavalerie d'Europe est installée contre la ceinture des forts de rive gauche. Cette position est peut-être périphérique, elle n'en est pas moins centrale, tous les quartiers traditionnels de la ville étant à peu près équidistants de cette caserne, la vitesse de déplacement à cheval permettant de diminuer le désavantage de l'éloignement.

Néanmoins avant la solution élaborée à partir de 1825, certains bâtiments militaires importants, cherchent leur place dans une marche inexorable vers la périphérie et livrent ainsi des exemples de réemploi de bâtiments existants et de mutations fonctionnelles. Tel est le cas de l'arsenal. Rappelons tout d'abord que jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le Consulat et le Roi partagent à Lyon le droit de posséder des armements. Pour le pouvoir royal, la ville de Lyon constitue un lieu d'implantation d'un dépôt royal d'armements sur la route d'Italie ; par ailleurs, le Consulat est susceptible, le cas échéant, de fournir les troupes royales en armements, comme par exemple au XV^{ème} siècle, pendant la guerre de Cent ans. Pour la ville, un « artillier » est chargé de garder les différents magasins de stockage des armes légères² (de trait puis à feu) susceptibles d'équiper la Milice urbaine. L'arsenal royal, pour sa part, semble³ jusqu'au début

¹ : « Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour et demeureront confondus dans le droit naturel de tous les français » Article 10 du Décret du 4 août 1789.

² Notons à ce propos qu'au XVI^{ème} siècle, l'entreposage de l'artillerie est un problème récurrent, elle stationne tantôt le long de l'église Saint-Nizier, tantôt dans la cour du couvent des Carmes, voire même dans le cimetière des Jacobins.

³ GAUTIER (col.) (dir.), *La Défense de Lyon*, brochure éditée par l'Amicale des Personnels de la Direction des Travaux du Génie de Lyon à l'occasion de l'exposition présentée par la Direction des Travaux du Génie à l'Hôtel de Ville de Lyon du 11 au 31 décembre 1986, p.137.

du XVI^{ème} siècle occuper une partie des locaux du collège de la Sainte Trinité⁴ mais un endroit plus grand et mieux situé est recherché. François 1^{er} se rend acquéreur d'un terrain situé entre Bellecour et Ainay pour y faire établir un arsenal. L'arsenal dit de la Rigaudière ouvre en 1549, il sera pillé en 1790 puis incendié en 1793.

Sous l'Empire, l'arsenal est transféré dans de nouveaux locaux, plus exigus, le couvent des Clarisses, situé un peu plus au sud de la presqu'île (Rue Sainte-Hélène). Le terrain des anciens arsenaux est divisé en trois lots : sur l'un est édifié l'entrepôt de la Douane (1807), l'autre accueillera le Grenier à sel (1831), alors que le troisième sera vendu (1830) pour y édifier des maisons.

En 1833, le ministère de la guerre demande au Préfet du Rhône de trouver un nouvel emplacement pour l'arsenal de la rue Sainte Hélène. Une première partie des bâtiments construits sur le futur quai Rambaud à Perrache est livrée dès 1841. L'ensemble des bâtiments est terminé en 1846. Quant à l'ancien couvent des Clarisses de la rue Sainte Hélène il accueillera la caserne de Gendarmerie pour plus d'un siècle. La fermeture de l'arsenal de Perrache est décidée en 1973 et la nouvelle caserne de Gendarmerie Delfosse est construite sur son emplacement en 1985.

On a donc ici un exemple étonnant de réemploi successif à l'intérieur même de la « Grande Muette », puisque deux fois de suite, l'arsenal a été recyclé en casernement, qu'il s'agisse des bâtiments ou de l'emprise foncière.

L'histoire du couvent des Clarisses illustre un type de mutation fonctionnelle typique du XIX^o siècle, la réutilisation publique des biens de l'Eglise. En effet la confiscation, puis la vente au profit de l'Etat des biens de l'Eglise, dont les différentes congrégations sont les plus gros propriétaires fonciers et immobiliers de la ville (au point de détenir près des 2/3 de la surface du Lyon du XVIII^{ème} siècle), entraînent une importante vague d'urbanisation, une forme de renouvellement urbain du Lyon *intra muros*. Elles ont aussi permis la constitution pour l'Etat et les Municipalités d'un patrimoine dédié à des fonctions publiques, la défense en particulier. La réutilisation des anciens monastères confisqués en casernes est fréquente : monastères des Carmélites, des Colinettes⁵ ou du Bon Pasteur... Le couvent de Visitandines de Sainte-Marie-des-Chânes⁶, quant à lui, est mis à disposition du Ministère de la Guerre en 1807 pour servir de lieu de stockage de l'habillement, du campement et de la pharmacie d'Afrique. Mais la « Manutention » voit, à partir de 1841, date à laquelle les bâtiments sont profondément remaniés, la fonction de production et de conditionnement de « subsistances », pour l'armée mais aussi pour la population en cas de siège, prendre de l'importance, d'où sa nouvelle appellation. On y fabrique du pain (deux moulins y seront construits à partir de 1885), on y torréfie du café ; vers la fin du XIX^{ème} siècle y naîtront les rations de combat. A partir de 1860 la fonction de production disparaît au profit d'un développement de celle de stockage.

L'Armée prend la décision de quitter le site en 1994, la Ville en reçoit l'usufruit en 1996 et l'affecte à la Division des Affaires culturelles. Sa réhabilitation, effective en 2000, affecte aux anciens bâtiments militaires un nouvel usage autour du concept de « friche culturelle »

⁴ Premier collège lyonnais fondé par le Consulat en 1527 après rachat de l'école établie par la Confrérie de la Trinité. Après l'assassinat de Aneau en 1561, il est cédé aux Jésuites qui construisent les premiers bâtiments en 1607. Après leur incendie en 1644, ils sont reconstruits par S.Maupin. Il s'agit aujourd'hui du Lycée Ampère.

⁵ Aménagé en caserne en 1792, il devient l'hôpital militaire de Villemanzy en 1859 ; il est aujourd'hui utilisé comme infrastructure hôtelière accueillant des chercheurs de passage à Lyon.

⁶ Fondé en 1640, il est ainsi nommé car situé en aval des chaînes tendues alors sur la Saône pour empêcher l'entrée furtive et nocturne dans la cité de navires contrebandiers cherchant à échapper aux taxes.

municipale : la Boulangerie est devenue une salle de spectacle de 120 places, les anciens moulins assurent une fonction d'administration et d'accueil, le Hangar constitue un espace modulable de 1330m² susceptible d'accueillir spectacles et expositions ; le reste des bâtiments est distribué en 8 ateliers, en espaces de travail ou d'exposition, en salles de réunion, en 17 chambres de résidence et en un restaurant. Cet exemple nous mène à un autre thème important, la reconversion des grandes emprises et bâtiments militaires pour d'autres fonctions urbaines.

La reconversion, un enjeu toujours contemporain

La reconversion des terrains militaires apparaît aujourd'hui comme une affaire particulièrement complexe, engageant à la fois l'avenir et les finances des collectivités locales. Il est parfois plus simple de procéder par modifications successives. Celles ci peuvent produire le changement global attendu, même s'il n'a pas été voulu au départ.

C'est ce qui s'est en particulier passé quai Saint Vincent à Lyon. Au XIX^{ème} siècle, un véritable pôle militaire s'était peu à peu constitué, à l'entrée nord du Lyon *intra muros*, sur la rive gauche de la Saône⁷ à l'abri du fort Saint Jean, rassemblant la Caserne de Serin (construite à la fin du XVIII^{ème} siècle), les Greniers de Grande Abondance (utilisée alors comme caserne de Gendarmerie), les Subsistances et même, légèrement en aval, le magasin aux Poudres⁸. Or, sur ce même emplacement, par réemplois successifs dont le sens global n'est apparu qu'en cours de route, on constate que s'est mis en place dans les dernières années du XX^{ème} siècle un pôle culturel rassemblant la Direction Régionale des Affaires Culturelles (dans les Greniers d'abondance réhabilités), la « friche municipale » des Subsistances et le CAUE du Rhône, ce dernier occupant depuis 1999, l'ancien Hôtel de la Butte, bâtiment mitoyen des Greniers d'abondance qui fut, au XVII^{ème} siècle, l'ancien pas de tir de la Compagnie des Arquebusiers⁹ de la Ville.

Ce pôle¹⁰ qui paraît planifié n'est finalement qu'un exemple réussi d'un « renouvellement urbain » pratiquement spontané. Il y manque justement une volonté urbanistique d'ensemble, un manque de stationnements et une desserte en transports en commun dérisoire, et surtout le réaménagement comme espace public d'agrément d'un quai qui n'est guère plus aujourd'hui qu'un égout à voitures.

Les nombreux forts mis en place à l'intérieur et autour de l'agglomération lyonnaise tout au long du XIX^{ème} siècle, en vertu des plans de défense successifs des Généraux de Fleury puis Sere de Rivières, livrent également des exemples de mutation ou réutilisation. Nombre de ces forts du XIX^{ème} siècle existent encore aujourd'hui, insérés dans un tissu urbain plus ou moins dense ou peu à peu gagnés par la croissance péri-urbaine de l'agglomération. Certains de ces forts demeurent aujourd'hui propriété de l'Armée et, s'ils ont perdu leur fonction défensive, ont néanmoins gardé une fonction militaire (Caserne du Sergent Blandan, Quartier Général Frères,

⁷ Voir même des deux rives de la Saône si l'on tient compte de la Halle au fourrages située en rive droite.

⁸ Dangereuse, la poutre est stockée à part, et sa présence en ville inquiète les citadins surtout après l'explosion de celle de Delft en 1654. Pourtant c'est la Tour de la Lanterne qui, bien après la démolition du mur d'enceinte et des fossés de la Lanterne (aux Terreaux, aux pieds du plateau de la Croix-Rousse), tient lieu de réserve de poudre jusqu'à la construction d'un Magasin aux poudres (1700) un peu à l'écart du centre, en rive gauche de la Saône, légèrement en aval du couvent de la Visitation Sainte-Marie-des-Chânes et malgré les protestations des riverains terrorisés.

⁹ Au XVII^{ème} siècle et jusqu'à la Révolution, la défense de la ville est assurée par la Compagnie du Guet (31 cavaliers et 100 fantassins), la Compagnie des Arquebusiers (200 hommes) et la Milice (environ 5000 hommes réparties en 28 pennonages correspondants aux 28 quartiers de la ville) [S. Charlety, pp. 195-196].

¹⁰ Que complète, à moins qu'il ne l'ait initié, le conservatoire national supérieur de Musique sur la rive droite de la Saône

Fort de Vancia). D'autres, au contraire, ont été cédés aux communes sur lesquelles ils étaient implantés. Les glacis et les vastes espaces dégagés qu'ils occupaient sont devenus de paisibles lieux de promenade verdoyants accessibles aux citoyens. Ainsi à l'emplacement du fort de Montessuy on trouve aujourd'hui réalisés un jardin public et un théâtre de verdure ; conservés, les bâtiments de casernement restent néanmoins difficiles à réutiliser dans la mesure où leur réhabilitation pour des usages publics, récréatifs ou culturels, impose des travaux importants et coûteux.

Déjà évoquées, les fortifications réalisées en rive gauche du Rhône par le Général Fleury à partir de 1832 prennent la forme d'une ligne de défense quasi ininterrompue constituée de huit forts reliés par un fossé muni d'épaulements répartis sur une ligne semi-circulaire du pont Churchill au pont Galliéni actuels. Les forts qui ponctuaient cette ligne de défense ont connu des fortunes diverses, qui illustrent bien les différentes manières de ré-urbaniser les terrains militaires.

Ces ouvrages sont en majeure partie rétrocédés et lotis à partir de la loi de déclassification de 1884, et surtout de l'accord passé entre l'Etat et la Ville en 1895 sur les conditions de leur urbanisation. Dans deux cas de figure, de nouveaux quartiers apparaissent autour d'un équipement public structurant. Il s'agit du Fort des Brotteaux sur lequel on va bâtir la nouvelle gare du même nom ainsi que sa place et une partie du quartier qui se lotit à partir de 1908, ainsi que de la lunette des Charpennes, qui laisse la place au Lycée du Parc et à son environnement bâti, organisé sur une trame viaire en demi-éventail qui rappelle la forme initiale de la lunette. Il en est de même du Fort du Colombier qui s'efface devant la Place Jean Macé et la mairie du 7ème, et de la Lunette des Hirondelles qui accueille plus modestement la Manufacture des Tabacs, abandonnant son emplacement du Cours Verdun qui restera lui même en friche jusqu'à la construction du Lycée Récamier... En revanche, l'emprise de la Lunette de la Tête d'Or est entièrement fondue dans le Parc et le futur Boulevard des Belges.

De toutes ces opérations, celle du quartier de la gare des Brotteaux soulève à l'époque le plus d'opposition. Elle semble cristalliser tous les défauts que le monde de l'architecture et de l'art urbain reproche à « l'urbanisme », où plutôt à son absence, en ce début de siècle: inadéquation du règlement de voirie pour planifier, étroitesse d'esprit des services techniques, cloisonnement et parcellisation des savoirs et des modalités de conception et de réalisation¹¹. Il s'agit là des reproches que l'on adresse aujourd'hui... aux opérations équivalentes en matière de reconversion urbaine, menées généralement avec l'outil opérationnel de la ZAC, censé remédier justement aux dysfonctionnements anciens de l'urbanisme. Tout est affaire de qualité du projet urbain, et avec le recul du temps, celle des opérations de reconversion qu'on vient d'évoquer n'est pas si mauvaise, notamment en ce qui concerne la place Jean Macé.

De cette ceinture de forts, il demeure aujourd'hui, pour partie, le Fort Montluc/Fort de Villeurbanne, et surtout le fort Lamotte (caserne du Sergent Blandan) et son château médiéval, témoignage de la remarquable pérennité de la fonction militaire, dans l'attente d'une reconversion en parc d'agglomération qui n'est pas encore complètement arrêtée. Il reste également le Fort de la Vitriolerie, le seul qui doit conserver une fonction militaire (Quartier Général Frère) renouvelée en accueillant sur ce site des services du Ministère de la Défense autrefois plus disséminés dans la ville (Services de la Direction des Travaux du Génie occupant l'ancienne usine La Buire jusque dans les années 1990, par exemple).

¹¹ voir à ce sujet la thèse de A-S. Cléménçon citée en bibliographie

La seconde génération de forts, mise en place d'après le projet du Général Sere de Rivières, prenait en compte les enseignements du siège de Paris (septembre 1870-janvier 1871) et les progrès importants de l'artillerie. Elle consistait donc en un ensemble de forts détachés - et de batteries couvrant les intervalles - occupant des points hauts en périphérie de l'agglomération.. Le problème posé par cette série est lié à leur abandon à la fois tardif et précipité par le Ministère la Défense depuis quelques années. Ici, il nous semble que l'Etat n'a pas été à la hauteur du rôle qu'il a joué dans les années 1880-90 à l'occasion de la précédente déclassification. Pour les communes périphériques qui en héritent, parfois au prix fort, ils sont le plus souvent des objets urbains insolites et d'une réutilisation délicate. Le terrain, accidenté, est dangereux, les bâtiments dont l'intérêt est probablement plus historique qu'architectural nécessiteraient une réhabilitation coûteuse pour des municipalités au patrimoine immobilier souvent déjà important. De surcroît, beaucoup de ces communes ont réalisées dans les années 70 ou 80 les équipements culturels, sportifs ou de loisirs qui auraient pu y loger. Pour une réutilisation réussie comme le Fort du Bruissin à Francheville en centre d'Art, ou la réutilisation plus incertaine du Fort de Bron, il y a bien des difficultés à imaginer un avenir pour ceux de Feyzin ou de Corbas.

Le début du XXI^e siècle voit donc l'actualité renouvelée de la reconversion urbaine des emprises militaires, à l'intérieur de la ville historique, comme au Fort Montluc, La Motte, ou dans la ville contemporaine comme à Sathonay-Camp. On peut espérer qu'elle sera menée avec autant d'intelligence que celle de la fin du XIX^e siècle.

Bibliographie :

CLEMENCON A-S., *La fabrication de la ville ordinaire; pour comprendre les processus d'élaboration des formes urbaines, l'exemple du domaine des Hospices Civils de Lyon* - Thèse de Doctorat en Histoire de l'Art, Université Lyon 2, juin 1999, 841p + 200 pl.

CHARLETY S., *Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, Lyon, A. Rey & Cie, 1903, 310p..

GARDES G., *Lyon, l'art et la ville*, Ed. du CNRS, Paris, 1988, tome 1, *Urbanisme - Architecture*, 188p. ; tome 2, *Architecture - Décor*, 253p.

GAUTIER (col.) (dir.), *La Défense de Lyon*, brochure éditée par l'Amicale des Personnels de la Direction des Travaux du Génie de Lyon à l'occasion de l'exposition présentée par la Direction des Travaux du Génie à l'Hôtel de Ville de Lyon du 11 au 31 décembre 1986, 156p.

KLEINCLAUCZ A., *LYON des origines à nos jours, la formation de la cité*, Masson, Lyon, 1925, 429p.

PELLETIER J., *Lyon pas à pas. Son histoire à travers ses rues, tome 2, Presqu'île, Rive gauche du Rhône, Quais et ponts du Rhône*, Roanne/Le Coteau, Ed. Horvath, 1986, 222p.

VERMOREL B., *Historique des anciennes fortifications de Lyon...*, Lyon, 1881

VERMOREL B., *Historique des fortifications de Lyon, 1300-1595*, 9 vol., 1883